INFORMATIONS

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN C.C.P. : Paris 4.841-48 PARIS 9: _ TEL. TRI. 78-44, 78-45

VILLINGEN

Prix du numéro: 15 francs



NOTRE JOURNÉE

Rédacteur en chef:

H. PERRON

Pour la première fois l'Amicale du Stalag V B organise une Journée nationale, Journée qui sera à la fois :

JOURNEE DU SOUVENIR

et

JOURNEE DES RENCONTRES

En effet, le matin du 7 octobre, une Messe du Souvenir sera célébrée en l'Eglise de la Trinité. Nous convions toutes les familles de nos pauvres camarades disparus à assister en nombre à cet office religieux, qui aura lieu à 11

A midi et demi, un repas familial sera servi aux membres de l'Amicale et à leurs amis dans les salons du Bouthéon. Nous recommandons à nos camarades de nous faire parvenir dès à présent leur inscription ainsi que le montant de leur participation, soit 500 fr. par personne inscrite. La clôture des inscriptions aura lieu le 30 septembre.

A 15 h. 30, une grande sauterie, avec l'orchestre Pedro Morello, sera offert à tous par l'Amicale V B. On s'amusera et on dansera jusqu'à 20 h. 30. On trouvera au buffet du Bouthéon de quoi satisfaire les plus affamés.

Nous recommandons à nos amis de venir nombreux pour cette reprise de contact. L'Amicale manifeste son activité par des fêtes. C'est à ses membres d'en assurer le succès.

Nous adressons un appel chaleureux à nos amis de province pour qu'ils viennent nombreux se retremper dans l'atmosphère V B.

A Tous:

RENDEZ-VOUS LE 7 OCTOBRE 1951

OCTOBRE LMMJVSD DIMANCHE LMMJVSD OCTOBRE

Nº 43. - SEPTEMBRE 1951

Notre souscription d'un million

Depuis que le principe de ont écopé 5 ans de prison. la tombola a été admis par le Bureau de l'Amicale, la Commission des Fêtes s'est mise au travail. Dans son petit bureau du 68 de la Chausséed'Antin, nos amis Bernet, Debrois, Galtier, Godard et Rupé en dressent le plan straté-

Car la date fixée pour le lancement approche.

C'est en effet le dimanche octobre, Journée nationale du V B, que notre président, le sympathique Langevin, donnera le départ de la tombola.

Et, pour ce jour-là, tout doit être prêt pour placer 100.000 billets.

L'énormité du chiffre vous fait peut-être paraître exagérée la tâche entreprise, comme doivent vous paraître pré-

tre Amicale. Mais avec les gars du V B il n'y a rien d'exagéré ni de

tentieux les dirigeants de vo-

prétentieux. Rappelez-vous les entreprises lancées par votre Amica-

Combien d'Amicales de Stalag ont osé poursuivre leurs tortionnaires ?

Deux! Dont l'Amicale V B. Résultat : Gœtz et ses truands

Et notre livre « Histoires du Temps Perdu » édité à compte d'auteur par l'Amicale! La tâche paraissait énorme,

presque insurmontable en plei-

ne crise du livre.

Pourtant le V B a tenté l'aventure. Résultat :

La vente a dépassé gaillardement le cap des 200.000 francs et ce n'est pas fini.

Et nos fêtes?

Aucune ne fut déficitaire. La fortune ne sourit-elle pas aux audacieux?

Car il nous faut de l'argent. Aujourd'hui plus que ja-

La captivité nous a tous marqués mais il est des êtres plus fragiles les uns que les autres et ceux-là ne peuvent plus tenir. Seuls, ils s'abandonnent au désespoir. Mais, s'ils sentent auprès d'eux une amitié agissante, une aide morale et parfois financière, ils reprennent goût à l'existence et luttent contre le mal.

La liste de nos camarades disparus est longue, trop lon-

Il faut dresser contre la maladie le rempart de toutes nos volontés agissantes.

Et tous, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, nous devons être mobilisés pour cette

croisade de l'Entr'aide. Nous appelons tous nos camarades à répondre « Présent!».

Il ne doit pas y avoir de défections.

Partout, à l'atelier, à l'usine, au bureau, au magasin, à l'école, dans les kermesses, dans les fêtes, dans les réunions, nos billets de tombola

devront être vendus. Qui refusera un billet à 10

Surtout que pour cette somme dérisoire vous pouvez avoir la chance de gagner une chambre à coucher ou une bicyclette ou un poste de T.S.F. ou encore un des milliers de lots tous d'une valeur supérieure à 100 francs.

Nous demandons à tous nos amis de collaborer avec notre Commission des Fêtes.

Faites-nous part de vos suggestions. Envoyez - nous vos idées.

Cette tombola est l'œuvre de toute l'Amicale.

Votre œuvre, chers amis. Nous vous rappelons sans cesse que l'argent est le nerf de la guerre.

Notre guerre, à nous Gefangs, c'est celle que nous livrons chaque jour contre la maladie envahissante, c'est celle que notre union retrouvée livre sans arrêt contre l'égoïsme de notre époque.

Pour cette guerre-là, il nous faut du nerf, donc de l'argent. A vous, chers amis, de nous

Chez Gustav Schneck

Quel diable d'homme, immense, tout habillé de blanc de la tête jusqu'aux pieds, vient prendre possession de ma personne en cette matinée brumeuse du mois de septembre! C'est le plus grand en-trepreneur de Renningen, Gustav

Le boulot ne va pas manquer : 10 heures par jour, il va falloir

17 août 1940-14 janvier 1941. que je transporte le sable, que je monte les sacs de chaux et de ciment, que je dresse les échafaudages, que je traîne le chariot à travers les rues du village par n'importe quel temps. Je suis devenu le manœuvre indispensable et il me faut servir à tour de rôle chacun de mes trois patrons, ce qui n'est pas peu dire.

Cela me donne l'occasion de connaître petit à petit les diffé-rentes artères du village ainsi que

Sport - Cinéma - Théâtre LE MOTO-CROSSMAN ROBERT PERLIN

Le moto-cross devient un sport de plus en plus en vogue dans la région parisienne et aussi en France. Bien que ce sport existat déjà avant guerre, ce n'est qu'après la Libération qu'il prit enfin son essor; le premier cross eut lieu le 18 février 1945 où, plus heureux que maintenant, les spectateurs de sensations fortes pouvaient envahir le terrain gratuitement.

Nous avons plusieurs terrains de cross dans la région parisienne tel que Argenteuil, Les Lilas, Les Mureaux et Montreuil; ce dernier est, je crois, le terrain préféré de nos moto-crossmen.

Pour l'année 1951, nous avons une équipe formée de Ladevèze, Desmoulins, Pellon, Lefèvre, Brule, Luisseyrand, Brocherieux, Pérard et Perlin, qui viennent d'adopter la 500 cm3 « Ariel », culasse alu.

Il y a une grande différence entre la machine de cross et une mete ordinaire : les pneus à tétines ne font pas à eux seuls la machine de cross, il y a aussi une différence de démultiplication telle que la 4º de la machine de cross est égale à la 3º de la moto tourisme; le cadre court et assez haut doit donner la possibilité au pilote de prendre ses virages dans un rayon le plus court possible et, en cas de mauvais temps, de franchir

Rober Perlin, qui tient un magasin de motos à Clichy et que j'ai l'occasion de rencontrer assez souvent, est un garçon charmant et très sympathique; il est certainement un de nos plus jeunes pilotes de cross puisqu'il est né à Paris le 4 février 1920 et c'est à l'âge de 12 ans que, pour la première fois, il montait sur un vélomoteur et à 14 ans sur une moto.

Robert a été attiré tout de suite par le cross et c'est en 1946 qu'il y fit ses premiers pas.

Il a eu successivement une 500 Triumph-Matchless A.J.S. puis, jusqu'à l'année dernière, une 500 B.S.A. et, cette année, comme je dis plus haut, une 500 Ariel. Robert a également été qualifié pour participer au championnat de France de moto-cross.

Que celui qui n'a pas encore vu, et qui a la possibilité de voir, du cross ne manque pas d'y assister et je suis certain qu'il sera un spectateur assidu, car le cross est vraiment spectaculaire. Il faut voir ces motos s'envoler en arrivant en haut d'une butte; vraiment le cross n'est pas un spectacle que l'on peut expliquer, mais c'est un sport que l'on doit voir.

Merci à Robert Perlin, car, malgré qu'il soit un peu superstitieux, je lui souhaite beaucoup de vic-R. Hadjadj. les drôles de gens qui y habitent : figures renfrognées, visages sombres, une bestialité s'étalant au grand jour.

Il n'est pas rare que nous par-tions tous deux avec mon patron aux premières lueurs de l'aurore pour aller instrumenter à deux ou trois kilomètres du village dans une ferme où nous sommes obligés de manger à tous les vents. Son fils, Richard, âgé de 14 ans, nous a porté la nourriture dans un sac

Krieg nicht bald fertig

Ce matin-là, ce dernier est tout joyeux. Dès mon arrivée, il m'entraîne dans sa chambre et, là, je vais assister à un drôle de spec-

Devant moi est dressée une ma-

quette monstre.

Richard vient de donner le courant électrique : tout à coup, les mitrailleuses crépitent, les canons lancent du feu; au milieu de cette atmosphère de bataille, les personnages se meuvent dans tous les sens. La forteresse en carton est bientôt envahie et des colonnes de tumée s'élèvent au milieu des lueurs rouges.

Toute la matinée, je vais être obsédé par la vision de cette scène hallucinante. Qu'on dise, après cela, que le Boche ne conserve pas d'une façon particulièrement vive le tempérament guerrier propre à sa race.

Ce n'est pas tout : le beau Richard est fier de se pavaner tout le dimanche dans son costume S.S. neuf, avec le petit poignard qui pend à la ceinture. Il participe, me dit-il, à des exercices de tir réel et sera bientôt en état de prêter main-forte à ses compatriotes aînés pour mettre « kaput » l'England et la Russland.

Son père Gustav a une profonde admiration pour sa progéniture mais prend le ton coléreux lorsqu'il découvre sa jambe qui conserve la cicatrice faite par la balle

de revolver tirée par un officier français, lors de la guerre 1914-18. C'est un hitlérien cent pour cent et il faut voir de quelle façon il lève « la paluche » en passant dans les rues du village.

Gustav a mauvais caractère

Nous voici au début de décembre : là se place le premier incident qui va mettre en lumière le caractère spécifiquement hargneux de mon patron, pourquoi ne pas dire en même temps violent et

Au dehors, la bise souffle glaciale, il fait peut-etre 25° au-dessous de zéro.

En partant les ordres ont été formels: « Il me faut, a dit Gustav, cinq

seaux de sable. » Le tas, qui est dans la cour de cette vieille demeure où mon patron a installé son quartier généest dur comme un roc par suite du froid intense. Armé d'un pic, j'ai travaillé deux heures comme un forçat. Résultat : je n'ai pu arriver à remplir que deux seaux seulement. Le « Gipser » est furieux.

« Got sacrament », s'écrie-t-il; et, joignant le geste à la parole, il me saisit à la gorge et je dégringole les escaliers à toute allure pour aller heurter avec le crâne contre la porte d'entrée. Brandissant un seau vide, il s'apprête à me le lancer à la figure lorsque le propriétaire de l'immeuble, entendant du bruit, vient mettre fin à cette tragédie, criant à pleins poumons: « Gustav, Gustav! »

Je file aussitôt au pas de gymnastique dans les rues du village : mon patron me poursuit. C'est une scène grand - quignolesque. Hors d'haleine, j'ai atteint l'entrée du Kommando; le gardien est là, Gustav aussi. Les deux Boches sont de connivence. Il est déjà tard, la journée se terminera sans autre incident.

(Voir la suite page 4) le procurer.



Nous avons précédemment publié un résumé de la loi 50.879, du 29 juillet 1950, étendant le bénéfide la Sécurité Sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves des grands invalides de guerre et aux

orphelins de guerre.

Il nous a paru intéressant, pour répondre aux questions souvent posées depuis par de nombreux camarades, de reproduire le principal du décret nº 51.318 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi.

ARTICLE PREMIER. — Sont affiliés aux Assurances Sociales en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1950 susvisée, les personnes énumérées ci-dessous

1

1º Les invalides titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité basée sur un taux d'invalidité d'au moins 85 % quelle que soit l'origine de l'infir-

2º Les veuves non remariées titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité, chaque fois que le décès du mari est imputable à un service accompli au cours d'une guerre ou au cours d'une expédition déclarée campagne de guerre par l'autorité compétente;

3º Les veuves non remariées titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité, dont le mari était lui-même titulaire d'une pension militaire basée sur un taux d'invalidité d'au moins 85 % pour des infirmités imputables à un service accompli au cours d'une guerre ou au cours d'une expédition déclarée campagne de guerre par l'autorité compétente:

4º Les enfants légitimes, adoptifs, naturels reconnus, ayant droit au bénéfice des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité, chaque fois que le déc's du père est survenu dans l'une des conditions prévues aux 2º et 3º ci-dessus.

ART. 2. — § 1er. — L'affiliation aux Assurances Sociales des bénéficiaires de la loi du 29 juillet. 1950 intervient, soit à la requête des intéressés, soit d'office par la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de la résidence ou pour ses ressortissants par la Caisse Nationale militaire de Sécurité Sociale, soit à la diligence de l'Office départemental des anciens combattants. La demande d'affiliation est établie suivant le modèle fixé par décision conjointe des ministres du Travail et de la Sécurité Sociale et des Anciens Combattants. Cette demande est adressée à l'Office départemental des anciens combattants dans la circonscription duquel se trouve la résidence de l'intéressé. L'Office la renvoie à celui-ci après visa de l'autorité compétente.

La Caisse Primaire de Sécurité Sociale, ou pour ses resson la Caisse Nationale militaire de Sécurité Sociale, procède à l'immatriculation de l'intéressé.

§ 2. — La Caisse qui est saisie d'une demande d'affiliation concernant un orphelin de guerre qui



L'EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AUX VICTIMES DE LA GUERRE

n'est plus soumis à l'obligation scolaire, doit transmettre cette demande dans les quinze jours de sa réception à la Commission prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, en y joignant l'avis de son contrôle médical.

La décision de la Commission susvisée est notifiée à la Caisse de Sécurité Sociale et à l'intéressé. qui peuvent, l'un et l'autre, interjeter appel de cette décision devant la Commission Nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 dans les conditions et suivant la procédure fixée à l'article 58 (§ 2) du décret portant règlement d'administration publique du 29 décembre 1945.

§ 3. — La même procédure est éventuellement appliquée aux orphelins déjà immatriculés lorsqu'ils cessent d'être soumis à l'obligation scolaire.

ART. 3. - Les Caisses de Sécurité Sociale remettent aux intéres-

Les vacances...

C'est le vendredi 20 juillet à 8

heures du matin que nos petites,

nos petits, sont partis passer deux

mois de liberté, de joie, de bien-

être, dans le toujours si accueil-

Conduits par Mme Menu et Mme

Simonneau (que nous remercions

une fois de plus en passant), nos

petits estivants sont arrivés à bon

port après un voyage sans histoi-

re, où tous ont été, paraît-il, bien

Pour la plupart, ils se retrou-

vaient en pays de connaissance,

étant pour la plupart des... récidi-

sages... tout arrive!

lant département de la Sarthe.

une carte d'imatriculation. Elles notifient l'immatriculation au comptable supérieur du Trésor, assignataire de la pension des intéressés. Ledit comptable supérieur accuse réception à la Caisse de cette notification.

ART. 4. — Les bénéficiaires de la loi du 29 juillet 1950 énumérés à l'article l'er du présent décret qui

FERRAILLES

Industriels de l'Est, vendez vos ferrailles à PLEZ

(Oflag II B - II D)

PLEZ ET ROLAND Thionville (Moselle) Grossistes agréés

Acheteurs toutes quantités par wagon ou bateau complets

Bonnes vacances, chers petits, profitez-en, et revenez-nous armés de bonnes résolutions et vos poumons pleins du bon air sarthois.

ODDINGSPURDE SUPERSOLD ARTERNATOR OF THE RESIDENT A

Merci encore à l'Association dé-

GROSSISTES . REVENDEURS INDUSTRIELS GROUPEMENTS O COLLECTIVITES

Pour vos jouets Pour vos arbres de Noël

adressez-vous à un spécialiste

JOUETS « VADIA »

D. Valéro (ex-VI C), fabricant, 15, rue Pasteur, Saint-Ouen (Seine) exercent une activité professionnelle salariée ou assimilée, sont assujettis au régime de Sécurité Sociale dont relève cette activité et n'ont pas à être affiliés au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 5. - Dans le cas où une personne visée à l'article 1er du présent décret a déjà la qualité d'ayant droit d'assuré au sens de l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, elle doit être également affiliée aux Assurances Sociales, conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1950. Les prestations en nature des assurances maladie, longue maladie et maternité lui sont servies à ce ti-

ART. 6. — Les personnes visées à l'article 1^{er} du présent décret, titulaires d'une pension ou retraite comportant leur assujettisse-ment aux Assurances Sociales sont en outre affiliées aux Assurances Sociales conformément à la loi du

...de nos petits

partementale des anciens P.G. de la Sarthe et à la Commission des Amicales de Camps, merci à leurs deux dévoués secrétaires administratifs Mme Fresnay et M. Lebaillif. Merci enfin à nos grands amis les hébergeurs d'Ecommoy que nous connaissons bien maintenant sans oublier notre sympathique ami Chauvière, délégué cantonal, et les camarades qui l'entourent.

A vous tous, au nom de l'U.N. A.C., je vous dis simplement mais bien sincèrement et de tout cœur toute notre reconnaissance.

M. Simonneau, Secrétaire Général de l'U.N.A.C.

QU'IL FAUT SAV

Pour les orphelins de guerre

Poursuivant son action sociale, la Fédération Nationale « Les Fils des Tués » vient d'ouvrir à Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme), au pied des monts d'Auvergne, à 550 mètres d'altitude, une maison de cure et de repos, réservée aux orphelins de guerre (garçons de 6 à 10 ans; filles de 6 à 14 ans).

Le séjour est particulièrement recommandé aux enfants anémiés, déprimés, sous-alimentés, convalescents, relevant d'une affection médicale ou chirurgicale, exception faite de toute infection tuberculeuse.

L'établissement jouit de tout le confort. Agréé par la Sécurité sociale, son prix de pension actuel est de 550 fr. par jour.

Pour tous renseignements et admissions, écrire à : Mme la Directrice, Fondation Marceau, Les Fils des Tués, Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme).

A partir du 1er octobre 1951, la Maison des Pupilles de la Nation de Jouhe sera exclusivement réservée, au fur et à mesure des places qui y seront disponibles, à l'accueil des orphelins de guerre des deux sexes, d'âge scolaire (7 à 14 ans), placés sous la tutelle ou confiés à la garde des Offices départementaux. Le prix de journée est, pour le moment, fixé à 330 fr.

Les demandes d'admission devront être adressées à l'Office dé-

L'Amicale de l'Oflag XVII A

nous communique le programme des projections du film « Sous le

manteau », tourné dans la clandes-tinité, à Edelbach (Autriche), pen-

Certaines des dates sont encore

libres et, à la condition que les vil-

les candidates se trouvent sur le

parcours ou dans les environs, la

Société Coronis, éditrice du film,

est à leur disposition pour étudier

la possibilité d'une matinée ou d'une soirée, Il suffit d'écrire à la

Société Coronis, 128, boulevard Haussmann, Paris (8°) ou de lui

Programme d'octobre

- Cle mont-Fd (S.)

Dim. 7. — Clermont-Fd (M.S.)

Lun. 8. — Ambert

Mar. 9. — Issoire Mer. 10. — La Combelle.

téléphoner à Laborde 96-25.

Lun. 1er. - Cantal (suite)

Mar. 2.

Ven.

dant les années 1942 à 1945.

partemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Jura, Cité Administrative, Lons-le-

Le grand souci de ces dernières années, dans tous les pays, a été d'augmenter la production.

Mais il ne suffit pas de produire: encore faut-il vendre et c'est sans doute ce qui est actuellement le plus difficile.

Ne négligez donc pas une publicité qui fait vendre : celle des Bulletins de nos Amicales de camps dont l'ensemble touche plus de 100.000 consommateurs éventuels parmi les membres de notre grande famille P.G.

Confiez-nous votre publicité: vous vous en trouverez bien et, en même temps, vous aiderez votre Amicale dont la trésorerie sera soulagée d'autant.

Dès aujourd'hui, demandez nos conditions de publicité dans l'ensemble de nos Bulletins en vous adressant soit à votre Amicale, soit à la Direction Générale de l'U.N.A.C.

En faveur des veuves de guerre remariées

postérieurement à la publication de la loi du 9 septembre 1941, ayant perdu leur droit à pension, ne peuvent bénéficier des institutions de l'Office National,

Toutefois, si le remariage a eu lieu antérieurement à la publication de ladite loi, elles bénéficient d'une pension d'un taux réduit et continuent d'être ressortissables de l'Office National.

secours dont le montant doit être fixé compte tenu des ressources qu'a pu apporter le second ma-

A.C. et V.G. recommande que les commissions compétentes des Offices départementaux se penchent avec plus de sollicitude et de bienveillance encore sur les difficultés de certains foyers dans lesquels la femme et le nouvel époux s'effor-cent de tous leurs moyens, sans y réussir complètement, de subvenir aux besoins essentiels des enfants de l'ancien combattant disparu.

Ce texte insiste de facon toute particulière pour que l'aide de l'Office départemental, lorsqu'elle sera reconnue justifiée, corresponde dans la plus large mesure possible aux nécessités établies et constitue ainsi une contribution réellement efficace.

On sait que les veuves remariées

Elles peuvent donc recevoir des

Une circulaire du ministre des

Sous le manteau

Ven. 12. — Brioude Sam. 13. — Brioude (?)

Lun. 15.

Mar. 16. — Yssingeaux Mer. 17. — Firminy (?) Jeu. 18. — Bourg-Argental Ven. 19. — Lyon (?) Sam. 20. — Saint-Etienne

Dim. 21. Lun. 22. — Saint-Chamond Mar. 23. — Roanne Mer. 24. — Lyon (?) Jeu. 25. — St-Symphorien/Coise

HUITRES Producteur au consommateur

250 Portugaises fines no 4 ou 200 Portugaises fines no 3 gros. rendues chez vous pour 1.250 fr. Groupé 2 colis : 2.400; 3 : 3.400 Mandat au C.C.P. Bordeaux 972-51

LESAGE, Ostréioulteur, Nieul-sur-Mer Prière aux camarades de se re-commander de l'U.N.A.C. en fai-sant leur commande. le présenter à leurs familles et à leurs amis lorsqu'il sera projeté

Ven. 26. — Vaucluse (?) Sam. 27.

Dim. 28. Lun. 29. Mar. 30. Mer. 31.

Programme de novembre

Ven. 2. — Déplacement Sam. 3. — Le Puy

Dim. 4. — Le Puy (M.S.) Lun. 5. — Déplacement Mar. 6. - Vaucluse

Mer. 7. Jeu. 8. Ven. 9.

Sam. 10. Dim. 11. Mar. 13.

dans leur région.

Mer. 14.

Jeu. 15. Nul doute que tous les anciens P.G. ne soient intéressés par ce film, témoignage sans truquage de la vie des camps et ne tiennent à L'UNION

29 juillet 1950, avec toutes les obligations qui résultent de leur double qualité.

Les prestations de l'assurance maladie auxquelles peuvent éventuellement prétendre les intéressés leur sont servies au titre du régime dont ils relèvent en qualité de pensionnés ou retraités et les prestations des assurances maternité et longue maladie leur sont allouées au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 7. — Les personnes visées à l'article 1er du présent décret, titulaires d'une pension d'invalidité des Assurances Sociales ou d'une rente allouée au titre de la législation sur les accidents du travail correspondant à une incapacité au moins égale à 66 2/3 % qui sont bénéficiaires des Assurances Sociales à ce titre, reçoivent prestations en nature des Assurances maladie et maternité auxquelles elles peuvent éventuellement prétendre au titre du régime dont elles relèvent en tant que pensionnées ou rentières et les prestations en nature de l'Assurance longue maladie au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 8. - Les personnes visées à l'article 11er, 10 du présent décret, qui bénéficient des prestations en nature énumérées à cle 4 de la loi du 29 juillet 1950, sont dispensées, pour elles personnellement, du pourcentage de participation aux frais médicaux et pharmaceutiques ou autres mis à la charge des assurés sociaux.

ART. 9. - La cotisation prévue à l'article 5 de la loi du 29 juillet 1950 est assise sur le montant de la pension allouée au titre du code des pensions militaires d'invalidité et de ses accessoires, à l'exception des prestations familiales et de l'indemnité de soins prévue à l'article 41 dudit code, dans la limite du plafond fixé par la législation de la Sécurité Sociale. Le taux de la cotisation est provisoirement celui fixé pour les pensionnés retraités et les veuves de fonctionnaires. Ce taux peut être réduit par décret pris sur le rapport du ministre des Anciens Combattants, du ministre des Finances, du ministre du Budget et du ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, notamment pour tenir compte des doubles affiliations comportant le paiement des cotisations pour la couverture d'une des parties des risques.

ART. 10. — La cotisation visée à l'article précédent est due à compter de la date d'effet de l'immatriculation; elle est précomptée sur les arrérages des pensions servies aux intéressés qui sont payés pour le net.

Suivent des dispositions compta-bles intéressant essentiellement l'administration, à l'exception toutefois de l'

ART. 13. — Le bénéficiaire de la loi du 29 juillet 1950, qui perd cette qualité du fait qu'il exerce une activite professionnelle l'assujettissant à un autre régime de Sécurité Sociale doit signaler sa situation à la Caisse de Sécurité Sociale à laquelle il est affilié en vertu de ladite loi. Cette Caisse procède à la radiation.

Bijouterie

Joaillerie

Jean Eté **Bijoutier-Joaillier**

89, avenue d'Orléans. Paris (14^e)

Orfèvre - Horloger

Ex-P.G. Stalag XI A



Parmi las multiples problèmes découlant de la captivité, les questions qui ent toujours ou la prierité, dans l'esprit des dirigeants des Amicales de Camp, - et do l'U.N.A.C. qui les groupe, - sont sans conteste celles se rapportant à la défense des intérêts matériels et des vœux spirituels des êtres chers à nos compagnons d'exil morts pour la Franco.

Car la réalisation des promesses que nous avons faites sur les tombes des camarades qui succomberent -a terre étrangère constitue pour nous un devoir sacré, plus impératif et plus urgent encore que la lutte pour le triomphe de nos justos revendications à nous qui avons eu la chance de revenir dans nos foyers.

Et c'est en pensant à d'autres foyers dépeuplés par une oruelle ahsence que nous n'avons cossé depuis six ans do réclamer la rapatriement rapide et complet des cendres de tous les P.G. décédés.

Bien qu'avec une lamentable lenteur, due à de sordides considérations budgétaires, satisfaction nous - été donnée, - ou est en voie de l'être, sauf en ce qui concernait les corps inhumés dans certains des territoires sous contrôle ou sous influence soviétique, notamment en Pologne.

Pour ceux-là, on nous opposait des difficultés de tous ordres dont, - tout particulièrement depuis deux ans que les missions de regroupement ont terminė leurs travaux dans ces régions,

nous vous avons souvent entretenus, en mêmo temps que nous multiplifons nos démarches auprès des autorités on cause.

A l'objection, qui nous était faite, de l'inopportunité de négociations à ce sujet avec le gouvernement de Varsovie, nous n'avons cu aucun mai à répondre en nous appuyant sur les déclarations mêmos des représentants de co pays : la Pologne, bien qu'ayant aménagé déjà, à grands frais, deux cimetières pour recueillir dignement les restes de nos morts, n'en était pas moins disposée à les rendre à leur terre natale.

En face de l'argument qui consistait pour l'Administration à se récrier d'effroi devant les frais de transfert par voie do terre, nous suggérâmes l'utilisation de la voie maritime, moyen d'autant plus simple et moins coûteux que, précisément, l'un des deux cimetières créés par la Pologne était à Dantzig.

Les mois s'écoulèrent sans que nous relâchions nos instances auprès des services responsables qui affirmaient que la question était à l'étude et que nous serions tenus informés da ses progrès, afin de pouvoir, à notre tour, renseigner les familles légitimement impatientes.

Et puis, 12 4 apût 1951,...

Mais, contentons-nous de reproduire la lettre que notre ami Marcel Simonneau, secrétaire général 2- l'U.N.A.C., adressait le 6 août au ministre des A.C., après avoir vainement pendant deux jours tenté d'obtenir des précisions des subordonnés de celui-ci :

C'est avec une grande surprise que nous avons appris par la presse quotidienne que :

« Les corps de 1.900 prisonniers de guerre et déportés morts en Pologne sont arrivés à Dunker-

M. Albert Aubry, député d'Ille-

et-Vilaine, rapporteur du budget

des anciens combattant à l'Assem-

blée nationale où il défendit inlas-

sablement les droits des victimes

de la guerre, vient de mourir des

suites des souffrances endurées en

et en dépit des conseils des méde-

cins, il avait tenu à être présent

lors de la discussion du budget, en

mai dernier, pour soutenir les pro-

jets de réajustement des pensions

Avec Robert Laurent, emporté à

l'âge de 52 ans par une rapide ma-ladie, disparaît le président fon-

Malgré un mauvais état de santé

Nos deuils

déportation.

Jacquinot.

DÉSINVOLTURE ADMINISTRATIVE

Vous n'ignorez pas toutes les démarches que nous avons entreprises tant auprès de vous, qu'auprès de vos services et même auprès de votre collègue du Ministère des Affaires Etrangères, en tant que cette douloureuse question dépendait de son Département.

Vous n'ignorez pas, non plus, le rôle que jouent nos Amicales Nationales des Stalags intéressés, auprès des familles qui attendent le retour des cendres des êtres qui leur sont chers, nos anciens camarades de captivité morts pour la

Nous avons servi, presque toujours, d'intermédiaires entre elles et vos services. Or, nous avons le profond regret de vous faire savoir que nous n'avons pas été tenus au courant des exhumations qui étaient en cours, de l'embarquement des corps, de leur retour en France.

Je vous rappelle également que l'idée de ce retour par voie de mer a été donnée par nous à vos services et, pourtant, à ce moment, la chose paraissait osée.

Voilà pourquoi nous sommes indignés de ne pas avoir été tenus au courant de ces retours. Nous allons, à nouveau, être assaillis par les familles, - que nous défendons et représentons, questions auxquelles nous ne pourrons répondre.

Car sont-ce les corps de nos camarades rassemblés au cimetière français de Gdansk (Dantzig) provenant des Stalags I. XX. XXI et partie des II et III ou bien ceux rassemblés au cimetière français de Wrocław (Breslau) venant des Stalags VIII A, VIII C, d'une partie du III B et de Kobierzyn (369), que renferme « Le Ter-

Les travaux d'exhumation, l'embarquement, le voyage, ont demandé de nombreux jours. Pendant ce temps, la liste de nos chers disparus n'aurait-elle pu nous parvenir afin que nous soyons en mesure de répondre aux demandes que nous n'allons pas manquer de recevoir ?..

Par le manque de tact de vos services, nous avons failli à nos promesses vis-à-vis des parents, des épouses, des enfants de nos camarades à qui nous avons fermé les yeux en terre ennemie, loin de leur Patrie; à nos promesses de renseigner ces familles sur l'évolution du retour des corps de leurs aimés, de les tenir au courant, d'entretenir leurs espoirs, de calmer leur impatience.

A huit jours de son déroulement, nous apprenons par la Radiodiffusion Française qu'une cérémonie aura lieu le 12 août prochain à Dunkerque. Nous osons espérer que, cette fois, vos services ne nous oublieront pas et nous permettront d'accomplir ce que nous considérons comme notre devoir.

Nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous faire donner des renseignements sur cette malheureuse affaire et nous en excusons auprès de vous, personnellement, car nous n'étions pas habitués à une telle « légèreté » de la part de votre Minis-

En date du 10 août, confirmant une communication téléphonique du 8, le directeur du Cabinet faisait parvenir à l'U.N.A.C. la lettre suivante qui ne

dateur de l'Amicale nationale des

Stalags X A, B, C et le président

du Comité directeur des Centres

d'Entr'aide et Secrétariats de

Camps, — qui donnèrent, après

Dès son rapatriement en juillet

1941, au titre des vieilles classes,

ef jusqu'en 1945, il s'était entière-

ment consacré au service des ca-

marades restés derrière les barbe-

on oublie trop souvent les difficul-

tés, il avait su. — tout en main-

tenant strictement l'indépendance

Au milieu des circonstances dont

1945, naissance à l'U.N.A.C.

lés et de leurs familles.

répondait nullement aux questions précises posées par celle de Simon-

Par lettre du 6 août 1951, vous avez bien voulu me faire part de votre étonnement de n'avoir pas été invité à la cérémonie qui doit se dérouler à Dunkerque le 12 courant à l'effet de saluer, à leur retour en terre natale, les dépouilles mortelles de nos compatriotes qui reposaient en territoire polo-

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse, que mon Département a reçu pour tâche d'organiser et de réaliser les transferts et rapatriements des corps des anciens combattants et des victimes de la guerre, en vue de leur restitution aux familles qui les ont réclamés au titre de la loi du 16 oc-

Fidèle à sa mission, il a rapatrié 1.972 corps, préalablement regroupés dans les cimetières de Gdansk et de Wroclaw, et, dans le cadre de ses attributions, avisé, par let-tres, les familles ainsi que les maires des communes de réinhuma-

La cérémonie du souvenir qui se déroulera le dimanche 12 courant à Dunkerque, à 10 heures du matin, a été organisée par les autorités départementales et locales qui y ont convié toutes les associations connues dans le départe-

Rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que les représentants des Fédérations nationales participent à cet hommage. Le préfet du Nord sera heureux d'y accueillir les Amicales de Camps et je me fais, pour ma part, un plaisir de y convier, la présente lettre tenant lieu d'invitation.

Ceux qui, comme nous, ont été en relations avec l'homme éminemment courtois qu'est M. Louis Jacquinot, dont nous publions d'autre part la lettre si cordiale qu'il nous fit parvenir à l'occasion de son passage du

LE DEPART JACQUINOT

Choisi par le président Pleven comme ministre de la France d'outre-mer, M. Louis Jacquinot. avant de quitter le Ministère des Anciens Combattants, a fait parvenir à l'Union Nationale des Amicales de Camp la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Au moment où je transmets mes pouvoirs à M. Temple, je veux encore m'adresser à vous pour vous exprimer mes regrets de quitter le Ministère des Anciens Combattants et pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder en toutes circonstances.

Il m'est agréable de rendre hommage à votre groupement, communauté d'idées, de souvenirs et d'espérances, pour son action efficace et mesurée. Votre aboutir quelques-unes des principales revendications auxquelles anciens combattants et victimes de guerre étaient particu-lièrement attachés.

La nouvelle charge qui m'a été confiée me permettra de suivre l'application de la mesure consacrant l'égalité des combattants d'outre-mer et de la métropole. Ainsi, les liens établis ne seront pas rompus, et c'est toujours avec le plus vif plaisir que j'accueillerai vos suggestions.

Quoi qu'il en soit, dans la lutte que vous menez pour la dé-fense de vos droits chèrement acquis, soyez persuadé que vous trouverez, à vos côtés, le président de la Fédération Maginot.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Louis JACQUINOT.

Constamment attachés que nous sommes, dans ce journal, au principe de l'U.N.A.C. de s'abstenir de toute politique, nous n'en devons pas moins rendre hommage à l'œuvre accomplie, au profit des anciens combattants et victimes de la guerre, par M. Louis Jacquinot, en souhaitant trouver auprès de son successeur, ancien P.G. de la guerre 14-18, le même énergique appui de nos légitimes revendica-

cun doute sur le fait qu'il ait jamais approuvé les termes de cette missive, termes dont le responsable (c'est en connaissance de cause que nous n'écrivons pas : « le signataire ») en visant à la dignité condescendante n'a réussi qu'à atteindre à la suffisance prétentieuse.

Son rappel de « sa mission » et de « ses attributions », — que nous n'ignorons pas, - est d'autant moins de mise en l'occurrence qu'il s'accorde mal avec l'imprévoyance qui a présidé aux opérations de rapatriement des corps transportés par « Le Tergnier ».

Car, nous sommes en mesure, mal-

heureusement pour lui, da nous inscrire en faux contre ses affirmations. Alors que, le 8 août, on nous dé-

clarait téléphoniquement co qu'allait nous confirmer sa lettre du 10, à savoir qu'avaient été avisés par lettres, « les familles ainsi que les maires des communes de réinhymation », en fait, il restait, le 12 août, environ 1.200 lettres à expédier.

Et co retard n'était pas imputable aux « agents d'exécution », ainsi que l'on tentera sans doute do la faire croire à qui protestera, mais aux cadres « supérieurs », qui n'avaient affecté, - et encore au dernier moment, - à la préparation et à l'envoi de ces quelque six mille lettres, que deux agents, chargés en outre de la répartition et de la mise en route à destination des centres de dispersion des 1.972 cercueils.

Pourtant, ainsi que le soulignait fort justement Simonneau, dans sa lettro du 6 août, le temps n'avait pas manqué, entre la début da l'embarquement à bord du « Tergnier » et l'arrivée de ce cargo à Dunkerque, pour préparer tout et même une manifestation nationale.

Au lieu de cala, co n'est que grâce à l'intervention des associations locales de P.G. et par l'initiative des autorités départementales que fut organisée, - fort bien d'ailleurs, disons-le à la louange de ceux qui en prirent la charge, - une cérémonie officielle que présidait le général commandant la 2º région militaire, accompagné du préfet du Nord et de nombreuses perconnalités parmi lesquelles des députos du département, la président da la F.N.C.P.G., Joseph Perrin, le représentant de l'U.N.A.C., notre camarade Hory, du III C, qui prit jusqu'à fin 1949 une part active et dévouée aux recherches des corps, et des délégués des Associations de déportés.

Par contre n'assistait pas à la solennité, dont la rue da Bellechasse ignorait encore le 11 au matin et le lieu et l'heure exacts, le ministre des A.C., nouvellement entré en fonctions, il est vrai, et peut-être insuffisamment mis au courant pas ses services.

Qu'il nous soit permis toutefois de mettre en parallèle, - sans aucune arrière-pensée politique, ainsi qu'il est de règle dans notre U.N.A.C. d'où sont bannies toutes les discussions de partis, - cette abstention regrettable du ministre des A.C. lors du premier hommage rendu sur notre sol à 1.972 Français morts au service de la patrie, et sa présence, trois semaines plus tard, à la réinhumation de 9 de ces 1.972 cercueils.

Loin de nous l'intention de minimiser l'œuvre parlementaire et ministérielle de Jean Lebas, ni sa conduite courageuse on face des Allemands, puis la mort et devant laquelle chaoun de nous ne paut que s'incliner respectueusement comme devant celle



des huit autres résistants honorés en même temps que loi.

Mais les 1.963 autres « morts pour la France » ne méritaient-ils pas que le ministre des A.C., « leur » ministre, vint jusqu'à Dunkerque, — qui n'est guère plus loin de Paris que Roubaix, - leur apporter l'hommage de la patrie reconnaissante?

Nous ne la crovons pas et nous ne pouvons admettre qu'à ce salut officiel les « obscurs, les sans grade » n'aient pas plus de droit que leurs familles n'en ont, dans l'esprit de certains fonctionnaires, à être traitées avec la considération que méritent

C'est contre de tels errements que notre camarade Simonneau s'est élevé. dans une nouvelle lettre au ministre des A.C., en date du 22 août et dont voici la teneur :

J'ai bien recu, en son temps, votre estimée du 10 courant, et vous remercie de l'invitation que vous avez bien voulu transmettre à notre association pour la cérémonie du 12 à Dunkerque.

Nöus n'avons pas manqué d'y assister. Je me fais l'interprète de mes camarades dirigeants des Amicales Nationales pour vous dire respectueusement combien nous avons profondément déploré votre absence à cette cérémonie du souvenir et de la reconnaissance, à laquelle votre participation aurait été appréciée, je vous l'assure, par toutes les familles. Je vous renouvelle également nos regrets d'avoir été tenus à l'écart de l'organisation de cette cérémonie qui aurait dû avoir, à notre avis, un caractère plus national.

Je tiens pourtant à rendre hommage aux autorités départementales et locales, qui l'ont parfaitement organisée.

Je me permets de vous rappeler

ma précédente lettre qui n'a pas reçu la réponse que j'en attendais. Car, ainsi que je le prévoyais, nous sommes assaillis, dans nos Amicales, de demandes de renseignements, de la part des familles de nos camarades dont les cendres se trouvaient encore en terri-

toire polonais. Beaucoup ne sont pas encore avisées et nous ne pouvons leur assurer que leur cher disparu se trouve dans le convoi, puisque nous n'avons pas encore eu con-naissance de la liste des exhumés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire donner toutes les explications utiles afin que nous puissions tenir nos promesses, — et nous y attachons la plus grande importance, — vis-à-vis des familles de nos anciens camara-

100

Nous voulons espérer que ce pénible incident portera ses fruits et que les hauts fonctionnaires qui furent à son origine reviendront à une plus saine compréhension de lour « mission » et de lours « attributions » qui sont avant tout de « servir », comme « servaient » ceux dont nous ne laisserons pas prescrire les droits à la reconnaissance du pays pour lequel ils sont morts. Marcel L. C. Moyse.

En exécution des décisions gouvernementales en cette matière. les autorités militaires avaient en. voyé un détachement chargé de rendre les honneurs réglementaires aux restes de notre infortuné camarade « Mort pour la France ». Quel ne fut pas l'étonnement, -

et l'indignation, — de tous les assistants en apprenant que le conservateur du cimetière s'oppo-sait à l'entrée du détachement dans l'enceinte du champ de repos.

Ce fonctionnaire abusif, pour justifier son veto, se retranchait derrière un règlement dont, à notre connaissance, il n'a jamais été fait état dans aucune autre nécro-

Mais, en admettant qu'un tel règlement existe, était-il décent de l'appliquer à un corps de troupes escortant le convoi funèbre d'un des leurs.

C'est la question que l'U.N.A.C. n'a pas manqué de poser par lettre auprès tant du ministre des A.C. que de la préfecture de la Seine dont dépend l'auteur de ce manque de tact.

La retraite du combattant

Nous avons déjà publié les taux de la Retraite du Combattant. Pourtant nous recevons encore des demandes de renseignements en cette matière.

Voici donc quels sont ces chiffres, en application de l'article 9 de la loi du 24 mai 1951, dont nous avons résumé ici même les dispo sitions.

Pour les bénéficiaires âgés de : 50 à 55 ans 530 francs 55 à 60 ans 1.272 francs 60 à 65 ans 2.544 francs plus de 65 ans 3.816 francs

A titre de curiosité... rappelons que ce dernier taux de pension annuelle (à partir de 65 ans) est approximativement le même que celui de l'indemnité journalière d'un député; alors qu'à l'origine, la re-traite annuelle d'A.C. (à partir de 55 ans) équivalait à trois journées d'indemnité parlementaire. A quand l'établissement du rapport constant entre la retraite des A.C. et l'indemnité de ces messieurs?

militaires, de pécule aux ayants cause des P.G. décédés, d'abroga-tion du trop fameux délai de forde l'organisme qu'il animait de sa foi agissante, — lui donner les moyens d'assumer le rôle bienfaiclusion: toutes mesures dont l'équisant que chacun connaît. té commandait l'adoption mais qui A sa famille, va l'expression de ne purent être arrachées aux serla part que nous prenons tous à vices des Finances que grâce aux cette perte cruelle. interventions persévérantes d'Albert Aubry vigoureusement ap-Manque de tact puyées par le ministre d'alors, M.

Le 24 août, avait lieu, au cimetière Montparnasse, l'inhumation du corps, récemment rapatrié d'Allemagne, d'un ancien P.G. décédé au Stalag I A.

De jolies cartes s'entassent sur le bureau de l'Amicale. Il y en a de toutes les régions de notre bel-France et même de l'étranger. Car nos amis Marko et Marki nous adressent de Pernambuco leur amical souvenir

Nous remercions tous nos amis leur gentille attention. Une carte c'est un peu une présence. Elle preuve en tout cas que la solidarité prisonnier n'est pas un vain mot. Nous ne pouvons nommer tous nos amis car ils sont trop mais qu'ils sachent bien que nous avons été très touchés de leurs brefs messages.

Nos vacances sont terminées. Il faut se mettre au travail. Le courrier V B s'amoncelle. Allons-y!

NAISSANCES

Un petit V B qui vient de naître à l'étranger! Quand nous vous disions que nous étions partout! En effet, Catherine Micholet-Coté a la très grande joie de vous annoncer l'arrivée en ce monde de son petit frère, Pierre-Yves, le 25 juin 1951, au 122, Belgrave Read, London. S.W.I. (Angleter-

Philippe, Lucien Dantin nous annonce son heureuse arrivée dans le monde le 14 août 1951. Nous somme heureux de féliciter notre sympathique « Pou » pour cette nouvelle adhésion.

Longue vie et prospérité aux nouveaux petits V B et félicitations aux heureux parents.

COURRIER

Nous recevons une gentille lettre de l'ancien régisseur de la Roulotte. Toujours possédé du démon du théâtre, l'ami Léon Ancement recherche des pièces de théâtre, scènes de revues, etc., spécifiquement d'esprit prisonnier. Il voudrait monter un spectacle « Comme au Camp », c'està-dire une présentation de ce qu'on pouvait faire là-bas pour se distraire et chasser le cafard. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de l'ami Léon. Aussi, adressens-nous un appel à tous les auteurs de revues « prisonniers », de sketches et même de pièces de théâtre, pour qu'ils répondent généreusement à l'idée lancée par Ancement.

Evidemment, dit-il, il n'est pas question de reprendre ceux qui ne valaient que par l'actualité. mais je crois qu'en cherchant bien on trouverait de quoi monter un spectacle inédit qui serait comme une mosaïque donnant un reflet assez exact de l'esprit critique, frondeur et quelquefois amer du P.G.

Espérons que l'appel de notre ami sera entendu et qu'il recevra beaucoup de manuscrits. Pour notre part, nous allons fouiller dans nos élucubrations du temps perdu afin d'y découvrir le « chef-d'œuvre » qui doit y dormir et que nous empresserons d'envoyer à Léon Ancement, 86, avenue de Strasbourg. Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Notre ami le Docteur D. Palmer, 69, rue Anatole-France, au Havre, s'excuse fort élégamment d'avoir eu à payer sa cotisation par le canal du mandat « recouvrement ». Il est des oublis que nous pardonnons facilement, surtout lorsqu'ils sont réparés, disons-le, par des moyens sonnants et trébuchants. Tous les anciens du Waldho adressent à leur sympathique docteur leur amical souvenir. Ils seraient heureux de le rencontrer au Bouthéon et, si la journée du 7 octobre pouvait convenir au Docteur Palmer, c'est avec joie qu'ils l'accueilleraient à notre fête L'ami Papillon se chargera de

CARNET DU

le piloter dans les salons du Bouthéon.

Et notre ami Ludovic Brun, place de la Gare, à Fraize (Vosges), se cabre lui aussi devant la sécheresse du mandat « recouvre-

Jamais contre remboursement, dit-il, moi ça vient du cœur et je n'oublierai jamais mes amis des longs jours de captivité et surtout nos malades. Bonjour à Blin, Franz et à tous. Faites-moi connaître les camarades de la région des Vosges.

Et, v'lan, il neus envoie 1.000 francs en supplément de sa cotisation. Merci, cher ami Brun. Un qui va te repérer c'est l'ami Hommeyer, qui va faire un P.G. de plus dans sa section.

Sedan! Un nom glorieux de notre histoire, qui vit naître Turenne et qui connut pour son malheur un Napoléon (le petit)! Des rives de la Meuse nous arrivent des nouvelles de notre ami Fouchs René, 3, Quartier Mac-Denald, à Sedan. Notre sympathique camarade adresse son benjour à tous ceux qui l'ont connu et en particulier à « Papillon », à Lavigne et à ceux du Waldho. Fouchs espère nous rendre visite d'ici peu. Donnons-lui rendez-vous le 7 octobre à la fête du V B. Parions que l'ami

LE BAL DU 7 OCTOBRE SERA LE « BAL DES RENCONTRES » Lavigne sera là pour la réception!

Voici encore un « cuistot » qui « se manifeste ». C'est de Chambord cette fois que nous viennent les neuvelles. Netre ami Le Meur Roland (le « môme » Meur, du Waldho), Hôtel St-Michel, à Chambord, transmet ses amitiés à tous en joignant à sa lettre un généreux mandat. Nous remercions bien vivement notre ancien champion pingpengiste. Tous ses anciens adversaires les Daubigny, Galtier, Croizard et les petites classes Destouches, Leclerc, Perron, etc., lui adressent leur amical souve-

Puisque nous sommes dans la cuistance, rappelons que le grand Bernard (on demande la chanson des asperges) manifeste sa présence par l'envoi d'une gentille carte postale représentant le Grand Hôtel Jeangeorges et Marchal réunis, à La Bresse (Vosges). Notre ami Henri Faure qui trainait ses patins dans la région a ramené de son séjour chez le Grand une bonne bouille et une bonne dose d'optimisme. Faut croire qu'on y est bien traité! L'ami Henri nous signale avoir rencontré Claudel à Cornimont, Bammert, à Remire-mont, Hommeyer, à Epinal, François Marchal, à Eloy. Tout le monde se porte bien; même des « brioches » naissantes font douter que l'on se trouve en face d'ex-Gefangs. Rencontré également Marin, l'ex-« chasseur à pied », sans son bouc et son calot de garde-forestier.

Signalons que le grand Bernard fait du rodéo mais qu'il scrait mieux en toréador où l'al-

Tous ces excellents amis adressent à tous leur cordial bonjour. Notre maëstro André Focheux envoie ses amitiés et sen bon souvenir à tous les anciens du V B. Nous le verrons sans doute à notre journée du 7 octobre.

Encere un du Waldho! notre ami le Dr Paul Rebec, 24, rue Paul-Bounin, à Nice, nous adresse un généreux mandat et envoie toutes ses bonnes amitiés à tous les anciens du V B. Il nous est agréable de constater que parmi les plus fidèles soutiens de l'Amicale nous comptons nos amis docteurs et dentistes. Leur admirable conduite pendant la captivité doit être pour nous un sûr garant de leur activité présente. Suivons donc nos pairs qui nous montrent le chemin dans la voie de l'entr'aide et de l'amitié.

Notre camarade René Bourton, à La Roche - sur - Montigny, par Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle), adresse toutes ses amitiés et son ben souvenir aux amis de Schramberg et du Waldho.

Un bon exemple à suivre! C'est celui que vient de donner notre ami Ambroise Beunoit, 50, rue du Docteur-Raux, à Choisy-le-Roi, en nous adressant un mandat-cotisation pour 1951 et 1952. Notre trésorier, l'ami Géhin, propose que nous inscrivions Beunoit au tableau d'honneur de l'Amicale.

Merci à notre ami Daymard Christian, 206, boulevard Jean-Jaurès,

AS-TU RETENU TA PLACE AU REPAS AMICAL DU DIMANCHE 7 OCTOBRE 1951 ?

à Boulogne-Billancourt, pour le supplément de son mandat-cotisation.

Merci également pour la même raison à nos amis Sartorio Edmond, 11, Sentier des Buttes, à Montreuil (Seine), et Flament, 239, rue St-Charles, Paris. Véritablement l'esprit d'entr'aide n'est pas mort à l'Amicale. Espérons voir tous ces charmants camarades à notre journée nationale du 7 octobre 1951.

Notre ami Maxime Leclercq, 123, rue Edouard-Vaillant, à Alfortville, s'excuse du retard de sa cetisation et adresse ses amitiés à tous les anciens du V B.

Le sympathique interprète du camp Walter Glenck a rendu visite à notre camarade Bernet. Il adresse à tous les anciens du V B son meilleur souvenir et regrette de n'avoir pu se rendre au siège l'Amicale, son temps étant très limité. Son départ en Suisse ne l'a pas empêché d'adresser à l'Amicale un don généreux. Merci, Walter!

Notre ami Henri Cabley, 252, avenue de la Libération, à Nancy, adresse son salut fraternel à tous les anciens P.G.

Notre' ami Jacques Diegelmann, Château de Belval, Le Saulcy, par La Petite-Raon (Vosges), adresse son bonjour aux anciens de Vohnnbach (Kdo Hune), spécialement à l'abbé Ciceron, Jean Pearron, Louis Dubonis, Roger Boquet, Marcel Bourdix, Marcel Delys et Auguste Menu.

De l'Ile de Beauté, notre ami Antoine Giamarchi, de Pietranera-Bastia, remercie tous les Amicalistes pour l'aide qui lui a été accordée à deux reprises et dit :

Présentez toutes mes plus sincères amitiés à tous les camarades connus, en particulier ceux du Waldho, et à mon vieux tou-

bib Joseph Cesbron. Estivants, vous vous plaignez du mauvais temps qui sévit un peu partout en France. Pourtant l'O. N.M. avait fait tous les sacrifices nécessaires. En effet, notre ami Casile a été faire un stage à l'Observatoire du Puy-de-Dôme et, perdu dans la brume qu'il n'avait pas prévue, notre bon Jérôme nous adresse un message sympathique.

Notre ami Poupa, dit Hardy, ou Clotaire pour les dames, fréquente assidûment le Maroc. Aussi Agadir, Casablanca, Rabat et Fez n'ont plus de secrets pour lui. On le voit plus souvent à la Casbah qu'à la Chaussée-d'An-

Notre ami Eugène Lerille, 23, rue J.-B.-Legendre, à Drancy, nous écrit au dos de son mandat-cotisation

Je m'excuse de ce retard, étant absent de chez moi. Je suis toujours de tout cœur avec vous. Je vous envoie en plus, pour vous dédommager des frais causés par ma négligence. Meilleures

Merci, Lerille, pour ce beau geste.

Et voici un bonjour aux anciens de Tuttlingen, de la part de notre ami André Monin, 15, rue Fondary, Paris. En même temps, il envoie ses amitiés et son bon souvenir à tous les anciens du

Avec mes excuses pour le retard et bien cordialement tout de même, nous écrit, sur le talon de son mandat - cotisation, l'ami Mounet Joseph, avenue du Bel-Air, Paris.

Quant à l'ami Terraubelle, 27bis, avenue Vaugirard-Nouveau, à Paris (15°), il remet un amical bonjour à tous ceux qui l'ont connu au camp.

Nous clôturons ici notre courrier pour le mois de septembre en espérant que tous les ami qui nous ont donné de leurs nouvelles se-rent présents à notre journée nationale du 7 octobre 1951. Ils aurent ce jour-là l'occasion de se rencontrer et de rappeler ensemble les bons et les mauvais souvenirs de la captivité.

Notes d'un prisonnier au camp de Wilberg

(Suite de la page 1)

Gustav récidive

Par un bel après-midi de décembre, nous sommes occupés à la réjection de la façade du garage de Renningen. Quelle mouche pique mon patron? Il vient me frapper une des longues perches qui servent à dresser les échafaudages; son collègue l'arrêtera à temps : c'est égal, je l'ai échappé belle.

Devant le sapin

« Mein Tannenbaum » « Mein Tannenbaum », chant joyeux qui retentit dans toutes les maisons allemandes en cette nuit de Noël. Dans le Stube j'écoute non sans mélancolie cette mélopée qu'articuie d'une voix grave mon patron. Richard et Irène, sa fille, âgée de 11 ans, semblent figés sur place poursuivent leur rêve intérieur. Les bougies achèvent de se consu-

Histoire...

Galanterie

Un homme saoul rencontre une dame

- Ce que t'es moche! Mon Dieu, ce que t'es moche! Jamais je n'ai vu une femme aussi moche

L'autre, d'abord sidérée, réplique

- Ça, par exemple! Eh bien! moi aussi, j'en ai vu des hommes saouls, mais comme vous... jamais!

Alors, lui: - Oui, mais moi, demain matin, c'est fini.

TRES IMPORTANT

Pour tous les camarades des Kommandos d'Ebringen et de Rielasingen:

Notre camarade Louis REY-NAUD recherche les camarades ciaprès

André GERMINAUD, qui travaillait chez un jardinier à Riela-

BALTA, qui travaillait à la scierie de Rielasingen; Paul DOUMERGUE

et des camarades du Kommando qui, le 29 août 1941, ont assisté à son évasion, à 11 heures du matin, pour essayer de franchir la frontière au pas de course entre les sentinelles allemandes.

Une première tentative avait été faite, le 5 mai 1941, au Kommando d'Ebringen.

se faire connaître au plus vite au siège de l'Amicale.

Prière à tous les camarades au courant de ces deux tentatives de

Le livre du Stalag V B en vente au siège de l'Amicale

PRIX: 350 fr. mer dans le sapin tandis qu'au dehors tourbillonnent les flocons

Le beau-père de mon patron vient de mourir. Il y eut un bel enterrement au temple protestant car dans le village il n'existe que des gens de cette religion. Chose plus curieuse, un grand banquet réunissait, le soir de ce même jour, dans le Stube, une vingtaine de convives qui, ma foi, firent grand honneur au menu copieux arrosé de force bouteilles de cidre et d'énormes pots de bière. Etait-ce pour apaiser les mânes du défunt que ectte grande beuverie se prolongea fort avant dans la nuit

Sur la route, la grand'route

La température rigoureuse est cause que le travail ne peut se poursuivre. Gustav est allé trouver le Burgmeister. Je vais être désormais affecté au déblaiement des routes. Ce triste et rude calvaire va se poursuivre pendant quinze jours par une température sibérienne. J'ai juré de quitter à jamais ce Kommando où je viens de

FABRIQUE DE MEUBLES 7 ter, avenue de St-Mandé RYSTO Raymond

Ex-No 5305 Men.bre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER **CHAMBRES** A COUCHER

ENSEMBLE STUDIO REGENCE EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES

CANAPES - LITERIE DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CUISINE ET CHAISES RUSTIQUES PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire Tél. DIDerot 45-07

Le Gérant : PIFFAULT Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

Métro: NATION

connaître, la fatigue, le froid et les mauvais traitements. Après trois visites consécutives, la doctoresse a décidé de me délivrer un billet d'hôpital ! Ouf ! je respire... Vers le Lazarett

de Ludwigsburg

Le matin du 14 janvier 1941, je passai pour la dernière fois devant la coquette demeure du «Gipser» Gustav Shneck et je l'aperçus qui me faisait signe de la main. Froidement je poursuivis ma rou-

2. Mon gardien me suivait à quelques mètres. Il me semblait que j'allais renaître à l'espérance.

Renningen, cette terre d'exil qui est le début de ma captivité, res-tera toujours pour moi le plus cruel souvenir de ces cinq longues années 1940-45.

> Ernest Barrière, ex-K.G. 50.231.

Bécassine dactylo

Le chef de bureau vient de dicter sa nouvelle secrétaire quelques lettres particulièrement difficiles et dont il a soigneusement pesé tous

Quand la jeune fille les lui apporte à signer, elles sont mécon-naissables; c'est un affreux cha-

Nom d'un chien! Vous n'avez donc pas relu ces lettres? - Oh non, monsieur. Je ne me serais pas permis; j'ai pensé qu'el-les étaient confidentielles...

Une débutante sollicite une place de secrétaire. On la questionne. Elle répond :

- Oh! oui. Je peux prendre en sténo... seulement je mets un peu plus de temps.

MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°).

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e). Inv. 49-80.

